



LA PLAINE DES PALMISTES

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire 01-160720

Conseil Municipal d'installation / Approbation du Procès-Verbal de la séance du 3 juillet 2020

**NOTA. /** Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **10 JUILLET 2020** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **28**

**Absent (s) : 00**

**Procuration (s) : 01**

**Total des votes : 29**

**Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

LE MAIRE,

Johnny PAYET



-----  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN  
DATE DU SEIZE JUILLET**

**DEUX MILLE VINGT**

L'an deux mille vingt le **SEIZE JUILLET** à **DIX SEPT HEURES** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **PAYET Johnny**.

**PRÉSENTS :** Johnny **PAYET** Maire - Sabine **IGOUBE** 1<sup>ère</sup> adjointe - Jean Yves **FAUSTIN** 2<sup>ème</sup> adjoint - Mylène **MAHALATCHIMY** 3<sup>ème</sup> adjointe - Joan **DORO** 4<sup>ème</sup> adjoint - Gina **DALLEAU** 5<sup>ème</sup> adjointe - Jean Claude **DAMOUR** 6<sup>ème</sup> adjoint - Marie-Héliette **THIBURCE** 7<sup>ème</sup> adjointe - François **FRUTEAU DE LACLOS** 8<sup>ème</sup> adjoint - Sonia **ALBUFFY** conseillère municipale - Frédéric **AZOR** conseiller municipal - Micheline **CLAIN** conseillère municipale - Erick **BOYER** conseiller municipal - Sabrina **HOARAU** conseillère municipale - Alain **RIVIERE** conseiller municipal - Luçay **CHEVALIER** conseiller municipal - Marie-Lourdes **VÉLIA** conseillère municipale - Mickaël **PAYET** conseiller municipal - Elisabeth **BAGNY** conseillère municipale - Victorien **JUSTINE** conseiller municipal - Sophie **ARZAL** conseillère municipale - Daniel **JEAN-BAPTISTE** dit **PARNY** conseiller municipal - Mélissa **MOGALIA** conseillère municipale - Yannick **BOYER** conseiller municipal - Sylvie **LEGER** conseillère municipale - Jean-Luc **SAINTE-LAMBERT** conseiller municipal - Joëlle **DELATRE** conseillère municipale - Jean-Yves **VACHER** conseiller municipal

**ABSENT(S) : Néant**

**PROCURATION(S) :** Sandra **GRONDIN** conseillère municipale à Jean-Claude **DAMOUR**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20200716-DCM01-160720-  
DE  
Date de télétransmission : 30/07/2020  
Date de réception préfecture : 30/07/2020

Affaire 01-160720

Conseil Municipal d'installation / Approbation du Procès-Verbal de la séance du 3 juillet 2020

### 1. Présentation générale et contexte

---

L'an deux mille vingt le **SEIZE JUILLET** à **DIX SEPT HEURES** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie, que les convocations ayant été faites le 10 juillet avec 28 présents à l'ouverture de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le maire il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 3 juillet 2020.

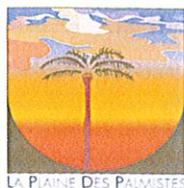
Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE  
APPROUVE le procès-verbal du 3 juillet 2020

---

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,  
Maire,  
  
  
Johnny PAYET

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20200716-DCM01-160720-  
DE  
Date de télétransmission : 30/07/2020  
Date de réception préfecture : 30/07/2020



**PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DANS SA SÉANCE DU VENDREDI 03 JUILLET 2020**

-----

**INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

L'an deux mille vingt le vendredi 03 juillet à 9h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de la Plaine des Palmistes, proclamés élus par le bureau centralisateur à la suite du deuxième tour de scrutin des élections municipales et communautaires du 28 juin 2020, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Luc BOYER, Maire sortant.

Les membres du conseil municipal dans l'ordre de la liste sont :

- PAYET Johnny
- IGOUFE Sabine
- FAUSTIN Jean Yves
- MAHALATCHIMY Mylène
- DORO Joan
- DALLEAU Gina
- DAMOUR Jean Claude
- THIBURCE Marie Héliette
- FRUTEAU de LACLOS François
- ALBUFFY Sonia
- AZOR Frédéric
- CLAIN Micheline
- BOYER Erick
- HOARAU Sabrina
- RIVIERE Alain
- GRONDIN Sandra
- CHEVALIER Joseph Luçay
- VÉLIA Marie-Lourdes
- PAYET Mickaël
- BAGNY Elisabeth
- JUSTINE Victorien
- ARZAL Sophie
- JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel
- MOGALIA Mélissa
- BOYER Yannick
- LEGER Sylvie
- SAINT-LAMBERT Jean-Luc
- DELATRE Joëlle
- VACHER Jean-Yves

Monsieur Marc Luc BOYER, prononce une allocution, puis il invite le doyen d'âge du conseil municipal, Madame **DELATRE Joëlle** à prendre la présidence de la séance pour l'élection du Maire.

**Madame DELATRE Joëlle**, prend la parole et prononce une allocution.

Puis elle procède à la nomination d'un secrétaire de séance, le plus jeune des conseillers municipaux, **Monsieur JUSTINE Victorien**.

**Le secrétaire de séance procède à l'appel, le quorum est atteint.**

La doyenne d'âge procède à la lecture des articles du CGCT, relatifs au mode de scrutin de l'élection du MAIRE.

Elle propose ensuite à l'assemblée de procéder à l'élection du Maire.

### **AFFAIRE N°1 – ÉLECTION DU MAIRE :**

Lors du renouvellement du conseil municipal, l'élection du maire doit avoir lieu au plus tôt le vendredi qui suit l'élection et au plus tard le dimanche.

Un bureau électoral est constitué de deux assesseurs désignés au sein du conseil municipal :

- Monsieur DORO Joan
- Monsieur CHEVALIER Joseph Luçay

Elle procède ensuite au recueil des candidatures. Les candidats sont invités à se faire connaître au cours de la séance.

- La liste « **ENSEMBLE POUR LA PLAINE** » propose la candidature de **Monsieur PAYET Johnny**

Les conseillers municipaux votent à bulletins secrets. Chaque conseiller municipal après appel de son nom prépare son vote et émerge.

Le bureau électoral procède au dépouillement.

### **Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	00
Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	29
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau .....	00
Nombre de suffrages blancs.....	08
Nombre de suffrages exprimés .....	21

La présidente proclame le résultat et procède à la remise de l'écharpe au Maire.

Nom et prénom du candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En lettre
PAYET Johnny	21	VINGT ET UN

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20200716-DCM01-160720-  
DE  
Date de télétransmission : 30/07/2020  
Date de réception préfecture : 30/07/2020

**Monsieur PAYET Johnny** ayant obtenu la majorité absolue, est élu MAIRE de la commune de la Plaine des Palmistes et installé dans ses fonctions.

**Il prend alors la présidence de la séance et prononce une allocution.**

**Deux élus demandent la parole. Le maire passe la parole dans l'ordre de la demande :**

**Madame ARZAL Sophie**, conseillère municipale demande la parole. Elle remercie les électeurs et les électrices pour leur confiance et félicite le maire pour son élection. Elle précise, que pendant la durée du mandat, les élus de la liste « LA PLAINE DES POSSIBLES » tiendront activement leur rôle de manière ferme et toujours courtoise, une opposition responsable et vigilante, en fidélité aux convictions et engagements présentés lors de la campagne.

**Le Maire :** Le Maire n'est pas seul, le travail se fera en équipe. On est prêt à partager les tâches.

**Monsieur JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel**, demande la parole. Il s'adresse au Maire en qualité de Conseiller Départemental, le félicite pour son élection et souhaite pour les mois à venir, de continuer à travailler ensemble sur les dossiers portés par le Département, celui du collège par exemple. Il remercie l'ancien maire, Marc-Luc BOYER pour les actions faites sur la Plaine des Palmistes.

Le Maire passe ensuite à la question suivante :

**AFFAIRE N°2 – FIXATION DU NOMBRE ET ELECTIONS DES ADJOINTS :**

En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage correspond pour la commune de La Plaine des Palmistes à un effectif maximum **de huit (8) adjoints**.

Le Maire propose au conseil municipal de fixer à huit (8) le nombre d'adjoints pour un effectif **de vingt-neuf (29) membres**.

-----  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

**CONSIDÉRANT** que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre des adjoints ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Faisant sien l'exposé du maire, décide à la **majorité 21 voix POUR et 08 abstentions** : Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20200716-DCM01-160720-  
DE  
Date de télétransmission : 30/07/2020  
Date de réception préfecture : 30/07/2020

**Article 1<sup>er</sup>** : La création de huit (8) postes d'adjoints est approuvée.

**Article 2** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Article 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

-----  
**ÉLECTIONS DES ADJOINTS :**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2122-4-1 et L 2122-7-2) les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le Maire s'adresse au Conseil municipal et demande le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire.

Le Maire propose pour la liste « **ENSEMBLE POUR LA PLAINE** », la liste suivante :

Nom et prénom de chaque candidat	Ordre d'adjoint
Mme IGOUFE Sabine	1 <sup>er</sup> adjointe
M.FAUSTIN Jean Yves	2 <sup>ième</sup> adjoint
Mme MAHALATCHIMY Mylène	3 <sup>ième</sup> adjointe
M.DORO Joan	4 <sup>ième</sup> adjoint
Mme DALLEAU Gina	5 <sup>ième</sup> adjointe
M. DAMOUR Jean Claude	6 <sup>ième</sup> adjoint
Mme THIBURCE Marie Héliette	7 <sup>ième</sup> adjointe
M. FRUTEAU de LACLOS François	8 <sup>ième</sup> adjoint

Le Maire constate qu'une seule liste de candidats est déposée. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au Maire à bulletins secrets, sous le contrôle du bureau électoral constitué en début de séance.

**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	00
Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	29
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau .....	00
Nombre de suffrages blancs.....	08
Nombre de suffrages exprimés .....	21

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En lettre
Liste conduite par la majorité municipale « ENSEMBLE POUR LA PLAINE »	21	VINGT ET UN

La liste « **ENSEMBLE POUR LA PLAINE** » conduite par PAYET Johnny a obtenu 21 suffrages et a été proclamée élue et immédiatement installée dans leur fonction d'adjoints au maire figurant sur la liste : « **ENSEMBLE POUR LA PLAINE** »

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-après :

Nom de l' élu (e)	Titre
Mme IGOUFE Sabine	1 <sup>er</sup> adjointe
M.FAUSTIN Jean Yves	2 <sup>ième</sup> adjoint
Mme MAHALATCHIMY Mylène	3 <sup>ième</sup> adjointe
M.DORO Joan	4 <sup>ième</sup> adjoint
Mme DALLEAU Gina	5 <sup>ième</sup> adjointe
M. DAMOUR Jean Claude	6 <sup>ième</sup> adjoint
Mme THIBURCE Héliette	7 <sup>ième</sup> adjointe
M. FRUTEAU de LACLOS François	8 <sup>ième</sup> adjoint

Le maire procède à la remise de l'écharpe aux adjoints dans l'ordre.

Puis le maire donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L 1111-1-1 du CGCT. Une copie de la Charte a été remise aux conseillers municipaux.

Le Maire remercie l'assemblée.

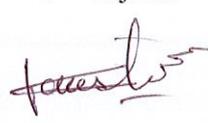
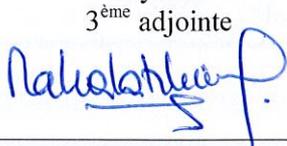
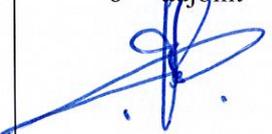
**L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du vendredi 03 juillet 2020 est levée à 11h20mn.**

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal dans sa séance **du Jeudi 16 juillet 2020 à 17H00 :**

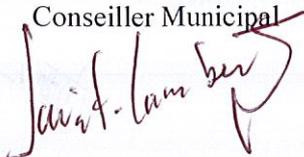
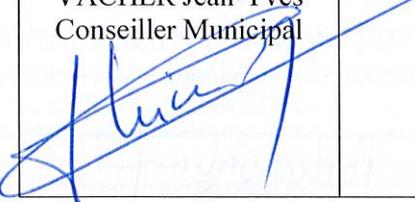
..... à l'UNANIMITÉ .....

**APPROUVE** le présent procès-verbal.

Secrétaire de séance,  


PAYET Johnny Maire 	IGOUFE Sabine 1 <sup>ère</sup> adjointe 	FAUSTIN Jean Yves 2 <sup>ème</sup> adjoint 	MAHALATCHIMY Mylène 3 <sup>ème</sup> adjointe 
DORO Jean 4 <sup>ème</sup> adjoint 	DALLEAU Gina 5 <sup>ème</sup> adjointe 	DAMOUR Jean Claude 6 <sup>ème</sup> adjoint 	THIBURCE Héliette 7 <sup>ème</sup> adjointe 
FRUTEAU de LACLOS François 8 <sup>ème</sup> adjoint 	ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale 	AZOR Frédéric Conseiller Municipal 	CLAIN Micheline Conseillère Municipale 
BOYER Erick Conseiller Municipal 	HOARAU Sabrina Conseillère Municipale 	RIVIERE Alain Conseiller Municipal 	GRONDIN Sandra Conseillère Municipale 
CHEVALIER Joseph Luçay Conseiller Municipal 	VÉLIA Marie-Lourdes Conseillère Municipale 	PAYET Mickaël Conseiller Municipal 	BAGNY Elisabeth Conseillère Municipale 
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal 	ARZAL Sophie Conseillère Municipale 	JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel Conseiller Municipal 	MOGALIA Mélissa Conseillère Municipale 

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740065-20200716-DCM01-160720-  
 DE  
 Date de télétransmission : 30/07/2020  
 Date de réception préfecture : 30/07/2020

BOYER Yannick Conseiller Municipal 	LEGER Sylvie Conseillère Municipale 	SAINT-LAMBERT Jean-Luc Conseiller Municipal 	DELATRE Joëlle Conseillère Municipale 
VACHER Jean-Yves Conseiller Municipal 			

Observations et réclamations :

.....  
..... *rien* .....